

Premiers pas du gouvernement vers une agriculture québécoise durable

Montréal, 23 octobre 2020 –

Hier après-midi, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), M André Lamontagne dévoilait son plan d'agriculture durable 2020-2030.

Parkinson Québec accueille favorablement les intentions de ce plan dont la vision est de *“rétablir la confiance entre les producteurs et les consommateurs dans une perspective d'autonomie alimentaire”*.

Dès sa première orientation, ce plan souligne la volonté du gouvernement de réduire l'usage et les risques des pesticides, affirmant ainsi que les pesticides sont des produits toxiques pour la santé.

Tel que mentionné plus loin, *“les productrices et producteurs agricoles, ainsi que les personnes qui gravitent autour de l'entreprise, sont les premiers concernés par l'exposition aux pesticides”*, et donc, dont la santé est la plus à risque de se détériorer.

Parkinson Québec salue donc le leadership du ministre Lamontagne, qui avec son collègue, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), *“prévoient des mécanismes [...] pour que la reconnaissance des maladies professionnelles puisse évoluer plus facilement au même rythme que les connaissances scientifiques”*.

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles prévoit déjà que le gouvernement peut adopter lui-même une modification de la liste des maladies professionnelles (Art. 457). Les modifications administratives du processus de révision sont également prévues à la Loi (Art. 454), mais sont inopérantes depuis plus de 35 ans.

D'autre part, le lien entre l'exposition aux pesticides et le développement de la maladie de Parkinson est unanimement reconnu par la communauté scientifique internationale depuis de nombreuses années. Ces preuves ont conduit des pays comme la France et la Suède à reconnaître le Parkinson comme maladie professionnelle.

Parkinson Québec demande donc aux ministres Lamontagne et Boulet de proposer immédiatement un règlement à la liste des maladies professionnelles pour y inclure la maladie de Parkinson, ainsi qu'un mécanisme d'indemnisation pour les victimes des pesticides.

Nous nous engageons à continuer de travailler avec le gouvernement du Québec pour régler cette importante question de santé publique et de justice sociale.

Contact pour les médias :

Romain Rigal, Directeur, Programmes et services, Parkinson Québec
514 361 4422 Ext: 220

- 30 -

Pour plus d'information et demandes d'entrevues :

Gaëlle Le Duc
Conseillère principale Marketing et Communication - Parkinson Québec
t. 514 861.4422 #264 | c. gle-duc@parkinsonquebec.ca



560, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2L 0B6

Téléphone 514 861.4422
Sans frais 1 800 720.1307

Courriel info@parkinsonquebec.ca
Web parkinsonquebec.ca

N° d'enregistrement: 87769 5619 RR0001